



Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies / Accompagnées

CCPA 21 novembre 2013

Présents : (102 personnes)

ALAOUI Khalid
ALLARD Erick
ANGLES Eléonore
ARBELAEZ Oscar
ASOYAN Djamila
AUBIN Roland
AUTHELET Chloé
BADALIAN Djamila
BADAOUI Ahcène
BAJEUX Anouchka
BARAT Margaux
BARRY Mamadou
BEAUVAIS Françoise
BENNI Marco
BERTHON Francis
BILLET Arthur
BODIN Didier
BOIZET Nathalie
BOUCAUD Lydie
BOUADJADJA Haïcha
BOUDALIAN Djamila
BOUHMILA Fabrice
BOUSSAID Drissia
BRUNNER Laetitia
CALONNE Dominique
CHATAYA Sami
CHERI BIANDA Magloire
CHAOUCHE
CHOUCHANA Daniel
CLEMENT Jérôme
CORTES Nadège
COSTE Muriel
CRAS Yohan
DECERI Sandrine
DE JESUS MELO Maria
Manuela
DELPLANQUE Richard

DEMIR Memet
DEMONGUERES
Catherine
DESROSEAUX Sarah
DIAGNE Daouda
DUBOIS Perrine
DUBOIS Raoul
DUTERME Christophe
ESCALES Isabelle
FARADE Patrice
FRAGNOL Capucine
GABRIELLE Victoire
GOJJARD Marlène
GREUILLET Alain
GUIDICELLI Marie
GUILLAUME Cassandra
HABOUBA Faten
IHAMDANENE Kamel
JADOT Yann
JEAN Mark
JULIEN Ariane
KEBE Ousmane
KOITA Aminata
KOUAKOU Félicité
KOUNKROUPASSI Diane
KOUIDRI Bilal
KRZYZANIAK Jean-
François
LACROIX Hervé
LABJAOUI Olivier
LAHMIZI Abdel
LABOURDETTE
Charlotte
LAURENS Serge
LEPRINCE Guillaume
MAGGIORE Aldo
MARGINALE Adrien

MARTELAT Corrine
MAHFOUDH Sabrina
MEKOUDJOU Jacqueline
MONNEY Constant
MOUSSALA Marie-
Pascaline
MOUKANYA Jacques
NARME Audray
NUGUES Emmanuel
PARIS Michel
PEINADO Valentin
PERDRIEL Maxime
QUEGUINER Joëlle
RANO Flore
RENAUT Thierry
REZZOUZ Nadia
ROIG Denis
SAURET Philippe
SELON Catherine
SILLIAU Bernadette
SOAVAO Berthe
SZWARC Martial
TALBI Mohamed
THOMAS Christophe
TERMEAU Simon
TORRECILLAS Corinne
VALLARCHER Lauren
ESSELLE Sandrine
VION Norbert
WEBER Christian
WEISSENBURGER
Alexandre
WIRTZ David
ZLOTKOWSKI Alain



Ministère de
l'Égalité des territoires
et du Logement

dihal

SECURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



Bernadette et Thierry sont en charge de l'animation, avec le soutien de Marie.

1. Présentation du CCPA et restitution des groupes de travail

Après l'accueil, le tour des régions et la présentation de l'ordre du jour, l'ensemble des participants du CCPA se sépare en 2 groupes.

- Groupe des nouveaux
- Groupe des anciens

Présentation du CCPA (groupe des nouveaux)

- Une cinquantaine de personnes assistent à ce groupe
- Thierry et Aldo assurent l'animation et présentent le CCPA à partir de différents documents distribués.
- Des questions sont notamment posées sur le rôle de l'Armée du Salut dans le CCPA, l'interaction entre CCPA et les CCRPA, l'organisation d'une journée CCPA, les thèmes de travail, les actions autres que les réunions...

Restitution des groupes de travail (groupe des anciens)

- Bernadette rend compte de sa participation au CNLE
- Khalid fait part de sa participation au colloque « sois pauvre et tais toi »
- Richard présente son expérience de présentation du CCPA à l'ORSE
- Francis partage ses impressions sur les réunions du HCLPD

L'ensemble des restitutions écrites ont été distribuées dans le dossier du participant.

2. Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté : évaluation 2013

François CHEREQUE, en charge de l'évaluation du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté devait participer au CCPA pour présenter son évaluation 2013. Malheureusement, le calendrier institutionnel a été bouleversé et il n'a pu venir se joindre à nous car il devait ce même jour présenter son rapport au Premier Ministre.

Les délégués présentent/rappellent les grandes lignes du plan pluriannuel, notamment les 7 grands thèmes de travail. Pour chaque thème, des actions spécifiques prévues dans le plan sont présentées aux participants pour pouvoir procéder à l'évaluation.

Chaque table se voit distribuer 2 thèmes de travail, avec les actions retenues. L'exercice demandé à chaque table est d'évaluer avec une feuille rouge/jaune/verte s'il semble que l'action a été mise en œuvre ou pas au cours de l'année 2013. Ci après les résultats.

Accès aux droits

- Organiser le repérage des personnes en difficultés et les accompagner vers l'ouverture de leurs droits
- Mettre en œuvre la réforme de la domiciliation et simplifier les procédures
- Revaloriser le RSA

Evaluation plutôt négative :

- Les procédures restent trop complexes et les personnes renoncent à ouvrir leurs droits.
- Pas de réforme sur les droits liés aux allocations CAF.
- Les règles de domiciliation semblent différentes d'un territoire à l'autre.
- Pas suffisamment de maraudes pour repérer les personnes en difficultés et absence de repérage en milieu rural.

Hébergement/Logement

- Produire du logement social et très social
- Réformer les modalités d'attribution des logements sociaux
⇒ Action CCPA
- Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement
⇒ Action CCPA
- Donner un nouveau souffle au SIAO

Evaluation plutôt moyenne :

- La production de logement social et très social reste largement insuffisante
- Le plan hiver reste d'actualité et les efforts ne sont pas plus importants que les années précédentes.
- Des efforts sont faits au niveau de la visibilité des SIAO et de la participation des personnes accompagnées dans les comités de suivi des SIAO.

Emploi

- Ouvrir davantage l'accès à la formation pour les personnes peu qualifiées et reconnaissance des compétences en situation de travail aujourd'hui non sanctionnées par un diplôme
- Créer une « garantie jeunes » assurant aux jeunes les plus en difficultés des propositions d'emploi, de formation et de soutien financier
- Expérimenter des parcours d'insertion autour des emplois d'avenir

Evaluation plutôt négative :

- La précarité des personnes est toujours existante même si des efforts ont été faits avec les nouveaux contrats.
- Les démarches administratives restent toujours trop longues.
- La création de la garantie jeunes reste incertaine, il semble manquer d'accompagnement, d'information et de perspectives.

Famille/enfance

- Améliorer l'accueil en structures collectives des enfants de moins de 3 ans issus de familles modestes
- Mieux accompagner les jeunes sortant de l'ASE

Evaluation plutôt négative :

- pas suffisamment de mesures prises pour prévenir la rupture des parcours
- pas assez de places en crèches

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures

- Priorité à la lutte contre les inégalités dans la loi de santé publique
- Dynamiser les structures de soin de proximité
- Mieux coordonner l'offre de soin pour les personnes particulièrement vulnérables ayant un passé à la rue, souffrant de pathologies psychiques...

Evaluation plutôt moyenne :

- inquiétude quant au devenir de l'AME
- pas assez de dispositifs comme les PASS ou les LHSS
- pas de prise en charge suffisante des personnes en souffrance psychique

Lutte contre le surendettement

- Lutter contre l'accumulation de frais bancaires
- Améliorer la procédure de traitement du surendettement

Evaluation plutôt moyenne :

- manque d'information sur le sujet

Gouvernance

- Développer largement la participation des personnes en situation de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques
=> Action CCPA
- Moderniser l'appareil de formation pour améliorer la qualité des formations
=> Action CCPA

Evaluation plutôt moyenne :

- la participation a progressé mais pas assez d'information sur les instances de participation existantes
- pas assez de formation pour accompagner les démarches participatives
- pas assez de participation des personnes accueillies dans les IRTS

Après le déjeuner et une animation « digestive », il est demandé un nouvel exercice aux participants du CCPA. Le CCPA doit écrire un courrier au Président de la République, au Premier Ministre et aux Ministres concernés par le plan de lutte contre la pauvreté afin de leur souhaiter une bonne année 2014 et surtout de leur demander de réaliser certains vœux, en lien avec le plan pluriannuel. Chaque table fait des propositions sur les thèmes travaillés le matin. Les propositions sont les suivantes :

Accès aux droits

- Uniformiser le droit commun sur le territoire
- Simplification des dossiers administratifs
- Souplesse pour l'accès au droit pour le logement
- Créer un RSA Jeunes ou équivalent
- Domiciliation :
 - Augmenter les lieux de domiciliation
 - Améliorer l'accueil qui doit être universel et inconditionnel
 - Informer sur les droits
 - Permettre un renouvellement de la domiciliation
- Repérage des personnes en difficultés
 - Développer les experts du vécu et les former pour aller vers les personnes isolées et les amener vers l'accès aux droits
 - Généraliser les banques du temps pour permettre de renforcer le lien social et de repérer les personnes en difficultés
 - Développer les visites à domicile par des travailleurs sociaux ou des agents administratifs.
 - Elargir les maraudes, pas seulement dans les centres-villes, mais également dans les milieux ruraux
 - Augmenter les maraudes, en nombre et en durée avec de la part des personnes qui font
 - Plus de structures d'accueil et d'orientation, ouvertes toute l'année

Hébergement/logement

- Augmenter les taxes sur les logements vacants
- Réquisitionner les logements vides
- Mettre à disposition des terrains pour la construction de logements sociaux
- Créer un loyer social pour les bailleurs privés, comme aux Pays Bas
- Revoir les critères d'attribution permettant l'accès au logement pour tous
- Informer les jeunes sur les droits d'accès au logement
- Respecter les quotas de logements sociaux dans les villes et mieux les encadrer
- Faire une évaluation de l'existant par les politiques
- Harmoniser les procédures sur le territoire

Emploi

- Revalorisation des diplômes avec formation qualifiante
- Développer l'alternance
- Création de VAE professionnelle
- Proposer des stages, formations de façon plus intensive avant les 16 ans
- Meilleure orientation par les conseillers de Pôle Emploi et meilleure formation pour ces conseillers

- Des travailleurs sociaux au sein de Pôle Emploi pour les personnes fragiles
- Augmentation de la rémunération des apprentis pour faciliter le suivi de la formation
- Elargir partenariats entre centres de formation et centres d'orientation
- Valoriser les expériences personnelles
- Favoriser le tutorat en entreprises
- Renforcer les lieux d'information et d'orientation
- Gratuité des formations
- Instaurer un RSA jeunes contre formation obligatoire

Famille/enfance

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap
- Plus de personnel qualifié (auxiliaires de vie) dans les structures d'accueil
- Faciliter la visite/garde pour les pères avec création de lieux spécifiques
- Améliorer l'accueil et la garde pour les enfants dont les parents ne travaillent pas
- Continuité de la prise en charge pour éviter de reproduire l'abandon une 2^e fois : Contrat jeunes majeurs jusqu'à 25 ans
- RSA jeunes

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures

- Tous les citoyens doivent avoir le même niveau de soins
- AME maintenue et même accès aux soins pour tous, urgence ou soin de base
- Créer une AME européenne
- Prévoir des places pour les enfants lorsque les familles monoparentales doivent recevoir des soins plus ou moins longs
- Mettre en place des institutions spécialisées pour les personnes en grande précarité
- Informer sur les tarifs des soins et encadrer les tarifs des consultations
- Moyens financiers supplémentaires pour les différents dispositifs type LHSS
- Proposer aux médecins en échange des bourses accordées d'exercer dans des milieux ruraux et là où il y a un manque de soins de proximité
- Ouverture de lits en psychiatrie et des centres psychiatriques
- Equiper les CHRS de personnel adapté aux problèmes psychiques de manière systématique
- Chambre individuelle dans les CHRS et ouverture du CHRS 24/24

Lutte contre le surendettement

- Procédure pour éviter l'engrenage du surendettement: numéro gratuit, professionnels à disposition...

Gouvernance

- Les personnes accompagnées doivent être représentées dans toutes les instances
- Cohérence entre le cadre législatif et réglementaire et les personnes accompagnées. Etre au courant sur ce qui est voté...
- Obligation de formation pour les travailleurs sociaux sur la participation, multiplication des formations continues et adaptées
- Application concrète de la loi 2002-2

- Valoriser la notion de projet entre le travailleur social et la personne accueillie
- Implication des PA au niveau local
- Développer le partenariat avec les centres de formation
- Ne pas omettre de prendre en compte les personnes sans papier

La lettre type adressée au gouvernement est jointe à ce compte rendu.

4. Informations diverses

Sami CHAYATA, de la DIHAL donne quelques **informations d'actualité** :

- Un groupe sur les femmes victimes de violence va être mis en place. Le CCPA sera associé.
- Egalement, un groupe sur les sortants de prison. Idem.
- Le club des SIAO est en cours de remodelage et il sera proposé la participation du CCPA. Prochaine réunion le 28 février.
- Un appel à projets concernant des innovations sociales va être prochainement lancé concernant les personnes malades psychiques logées, les publics vieillissants en résidences sociales, mais également sur les modalités d'accompagnement pour les travailleurs sociaux...
- Pas de réunion programmée concernant la veille saisonnière

L'ANESM souhaite consulter le CCPA concernant une recommandation de bonnes pratiques à destination des établissements sur « l'accompagnement des événements du parcours personnel des personnes en situation de précarité ». Elle a déjà consulté les travailleurs sociaux, mais souhaiterait pouvoir avoir un échange avec le CCPA. Après débat, il est proposé que ce sujet soit traité en petit groupe et non pas en séance plénière.

Les personnes intéressées : Sandrine (Saint Malo), Faten, Denis; Serge, Nadia, Eléonore et Fabrice du Languedoc Roussillon, Isabelle (Nîmes), Ahcène, Chloé et Constant, Lydie et Christophe (Riorges), Richard et Aldo.

Dès connaissance de la mise en place du groupe, les personnes seront contactées par mail.

Nouvelle procédure concernant les inscriptions au CCPA : au vu des problèmes budgétaires du CCPA et du manque de rigueur de certaines associations/personnes concernant les inscriptions au CCPA, la procédure est la suivante :

- Marie envoie l'invitation au prochain CCPA avec une date limite de réponse
- Les associations/personnes qui souhaitent s'inscrire le font par mail uniquement et attendent une confirmation de Marie avant d'engager les frais de déplacement/hébergement éventuels
- Les inscriptions doivent comprendre le nombre de personnes qui souhaitent venir au CCPA (maximum 4, 3 personnes accompagnées, 1 intervenant social). Aucune personne supplémentaire ne sera prise en charge, même pour les parisiens !
- Lors de la réunion, une vérification des structures présentes pourra être effectuée. S'il s'avère que des personnes sont

présentes alors qu'elles ne sont pas inscrites, les frais de déplacement ni le repas ne seront pris en charge.

Cette procédure peut sembler stricte et contraignante, mais il y va de la crédibilité du CCPA dans la qualité de son travail (travailler à 100 personnes alors que la réunion est prévue pour 80 n'a pas les mêmes conséquences !) et dans le respect du budget qui lui est imparti.

Propositions d'ordre du jour pour le prochain CCPA :

- dossier unique sur la demande de logement.
- Santé : l'intime, le handicap
- Grands exclus
- Contrats de professionnalisation pour les plus de 25 ans
- Hébergement
- Famille, enfants en CHRS
- Lien entre établissements et vie locale, du quartier

**Prochain CCPA : le 27 mars 2014 à Paris.
Ordre du jour : santé**

CCPA du 14 mai 2014

A. Information sur le DAHO

1. Avez-vous entendu parler du DAHO ? Par qui et comment ?

Certains connaissent le DAHO depuis sa création, d'autres en ont pris connaissance seulement aujourd'hui (majoritaires).

Les salariés connaissent le DAHO via les formations.

Les participants connaissent le DAHO via le SIAO, les CCRPA, les recherches personnelles ou grâce à un travailleur social, ou des réunions organisées par la FNARS ou l'Armée du Salut.

2. Comment améliorer l'accès à l'information concernant le recours au DAHO ?

L'information doit se faire par :

- le 115, les accueils de jour, préfet, les travailleurs sociaux, les CHRS, les maraudes, les mairies, les CCAS, les SAO, les missions locales, les maisons de quartier, la CAF, la CPAM, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi...
- les CVS, les CCRPA et groupes d'expression des personnes accueillies

Il faut former les travailleurs sociaux et les personnes accueillies et pouvoir bénéficier d'un accompagnement juridique

Il faut diffuser l'information via :

- les chaînes de TV et de radio locales
- la notification dans le bail
- Affichage, dépliants, « guide du citoyen », , plaquettes « Vous avez des droits, faites vous loger ! »
- Numéro vert

Solliciter le Comité national de suivi DALO aussi souvent que possible pour obtenir un droit de regard sur la mise en place du DAHO et son fonctionnement dans l'intérêt des personnes accueillies

B. Perception/ressenti sur le recours DAHO

3. Pensez vous que faire un DAHO c'est utile ? Pourquoi ?

Oui :

- C'est un moyen de recours intéressant après la médiation, par exemple pour une personne qui fait une demande pour une durée de 3 mois sans réponse.
- Particulièrement pour les demandeurs d'asile et les personnes qui n'ont aucune solution d'hébergement en complément du SIAO
- C'est l'exercice d'un droit
- C'est la seule possibilité d'accéder à un hébergement quand on a épuisé le 115
- Pour avoir moins de places vacantes dans les centres (?!)
- Soutien pour les personnes défavorisées
- Si c'est respecté, si la personne continue à suivre son dossier et surtout s'il y avait assez de places d'hébergement
- Pour enrichir le FNAVDL
- Pour inscrire chacun dans un parcours résidentiel
- Pour faciliter l'accueil INCONDITIONNEL à l'hébergement pour tous

Non :

- Il y a des injustices en fonction des départements
- Solution inadaptée par rapport aux situations
- Temps d'attente long entre la demande et la proposition de solution
- Difficulté pour les personnes en grande marginalité d'avoir accès au DAHO
- Graduation et définition de l'urgence : sortant de prison ou personne à la rue depuis plusieurs jours ou semaines
- L'Etat n'a pas les moyens d'appliquer la loi et à tendance à ne pas trop parler du DAHO

C. Concrétisation du recours DAHO**4. A partir des informations que vous avez eu, pourriez vous envisager de faire un recours DAHO ?****Oui :**

- C'est la seule lueur d'espoir si les textes sont respectés

- Dans le cadre d'un échec de réorientation vers un hébergement plus adapté. Faire un DAHO pour accélérer la procédure du SIAO.
- Eventuellement pour les personnes sans titre de séjour.
- C'est un droit et personne ne le connaît.

Non :

- Lenteur administrative, voire le temps qu'on met pour traiter les dossiers de recours
- Dans l'ensemble, on ne voit pas l'utilité
- Pas sûr de correspondre aux critères, pas de possibilité de choisir ou de dire non
- Quelle solution en cas de refus ? Cour européenne des droits de l'homme ?
- Le temps passé en CHRS avant de faire le recours est trop long

5. Concrètement, de quoi auriez-vous besoin pour exercer votre recours ?

Des moyens techniques et juridiques, de la formation, de la patience, du temps, un miracle

Un accompagnement, une simplification des dossiers

Est-ce que toutes les préfectures connaissent le DAHO ?

Faire des demandes dans d'autres départements

Que les personnes décisionnaires viennent sur le terrain, voir ce qui s'y passe.

Résultats du quizz express (44 personnes se sont exprimées)

- 30 personnes connaissent le DALO
- 14 personnes ne connaissent pas le DALO
- 16 personnes connaissent le DAHO
- 28 personnes ne connaissent pas le DAHO
- 2 personnes on déjà fait un recours.



Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies / Accompagnées

CCPA 25 septembre 2014

Présents : (88 personnes)

ALLAOUI Khalid
ALLENCON Pierre
ASOYAN Djamilia
AUTHIER Mickael
AZOUAN Said
BADALIAN Djamilia
BADAOUI Ahcene
BANGOWENI Marie
BELLIER Armelle
BERTHON Francis
BEURIOT Brigitte
BIZET Fabrice
BOIZET Nathalie
BOUHMILA Fabrice
BOUSSAID Drissia
BOUTELOUP Loic
CALONNE Dominique
CAMUS Jean-François
CHAYATA Sami
CHOUCHANA Daniel
CLAUZADE Christel
COLINET Geneviève
COSTE Muriel
DAS NEVES Rita
DELHALLE Bris
DELPLANQUE Richard
DESBOIS Bruno
DIAGNE Daouda
DOSTREVIE Laetitia
DUBOIS Perrine
DUBOIS Raoul

ELHAKOUSI Sonia
ENGEL Christophe
EYMARD Patricia
FRISCOURT Fabrice
FRUTEAUX Sébastien
GASHI Bashkim
GAUTHIER Benjamin
GERARD David
GONZALES LAURENS
Serge
GUIDICELLI Marie
HALASA Katarzyna
HASHANI Sahit
IMBERT Marie Paule
KEBE Ousman
KEZZOULI Moussa
KONE Vanfing
KOUAKOU Félicité
KRZYZANIAK Jean-
François
LACHAL Sylvie
LEGUEN Dominique
LOUZOLANA Michel
MAGGIORE Aldo
MARK Jean
MARTELAT Corrine
MARTIN Martine
MAURELLET Christine
MAZERAT Serge
MILAN Gaspard
MONTGAILLARD Virginie

NICOURT Olivier
OSMAN ROGELET Aline
PARIS Michel
PEINADO Valentin
PERROY Astrid
PETRY Jordan
PION Dominique
POUJOL Edith
QUEGINIER Joëlle
RABAH Malik
RENAULT Nicolas
RENAUT Thierry
RICCO Jocelyne
SILLIAU Bernadette
SZWARC Martial
SZYMANSKI Catherine
TAHO KELA Francis
TALBI Mohamed
TURPIN Loic
VANDERMOLEN Rémi
VARET Sylvie
VESSELLE Sandrine
VEZIN Frédéric
VUILLEMIN Charlotte
WEISSENBURGER
Alexandre
ZLOTKOWSKI Allain
ZOMBWESA Gaston
ZOULIKA Rihane



Ministère de
l'Égalité des territoires
et du Logement

dihal

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

SECURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



Bernadette, Raoul et Richard sont en charge de l'animation, avec le soutien de Katarzyna.

1. Présentation du CCPA et restitution des groupes de travail

Après l'accueil et la présentation de la nouvelle animatrice du CCPA – Katarzyna HALASA, les animateurs de la journée rendent hommage à deux membres du CCPA récemment décédés – Roland AUBIN et Bahous BRYONE.

Ensuite Raoul fait l'habituel tour des régions et présente l'ordre du jour. Après la projection d'un nouveau film présentant le CCPA et les CCRPA, l'ensemble des participants se sépare en 2 groupes.

- Groupe des nouveaux
- Groupe des anciens

Présentation du CCPA (groupe des nouveaux)

- Une quarantaine de personnes assiste à ce groupe
- Raoul et Richard assurent l'animation et présentent le CCPA à partir de différents documents distribués.
- Des questions sont notamment posées sur le rôle de l'Armée du Salut dans le CCPA, les objectifs du CCPA, le financement, la participation aux différents groupes de travail et les actions menées...

Restitution des groupes de travail (groupe des anciens)

- Aldo rend compte de la visite à l'Elysée, qu'il a fait avec Bernadette et Marie
- Khalid fait part de sa participation aux Journées Nationales d'Echange « Ville solidaire »
- Raoul rend compte de sa participation au groupe de travail « fin de la gestion saisonnière d'hébergement d'urgence » à la Dihal (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement)
- Thierry présente sa participation au groupe de travail « Handicap et pauvreté » de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales).

L'ensemble des restitutions écrites a été distribué dans le dossier du participant.

2. Elections des nouveaux délégués

Comme chaque année, il est proposé que 8 délégués soient élus par les membres du CCPA présents ce jour. Katarzyna présente la procédure (le mémo des élections a été joint au dossier du participant). Une remarque est faite par rapport au temps de présentation – 1 minute 30 peut paraître très court.

Trois délégués qui ne se représentent pas – Bernadette, Raoul et Richard, livrent un petit témoignage sur l'année qu'ils viennent de passer et sur leur expérience en tant que délégué CCPA. Ils parlent notamment de :

- l'enrichissement personnel ;
- avancer tous ensemble, ne pas oublier les personnes en précarité ;
- porter la parole et les valeurs du CCPA ;
- le CCPA – un des seuls lieux où on peut parler sans jugement, avec respect ;

- remerciements au CCPA pour permettre aux délégués de pouvoir représenter l'ensemble des personnes devant les pouvoirs publics...

12 candidats se présentent. Sont élus : Serge, Dominique, Thierry, Aldo, Khalid, Alain, Catherine et Marie. Après vérification il s'avère que Marie n'a pas participé aux trois CCPA (comme prévoit la règle) avant de s'être présentée en tant que candidate. En conséquence, nous avons contacté Brigitte, qui a reçu le plus grand nombre de vote après Marie. Brigitte a accueilli cette nouvelle avec joie et nous a rejoint en qualité de déléguée. Félicitations à eux et surtout un grand merci aux délégués 2013-2014 qui ont assuré un superbe travail !

3. Fin de la gestion saisonnière d'hébergement d'urgence – état des lieux

Perrine présente les grands axes du travail mené par l'Etat depuis la mise en place du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en 2013 et dresse un bilan des engagements et des actions de l'Etat.

Dans l'objectif d'alerter le gouvernement sur la situation des personnes directement concernées par la veille saisonnière, chaque table travaille sur les deux questions suivantes :

- Quelles craintes/peurs/appréhensions avez-vous à l'approche de cette nouvelle saison hivernale?
- Quel message souhaitez-vous passer au gouvernement à la veille de l'hiver?

Voici les résultats :

- 1) Quelles craintes/peurs/appréhensions avez-vous à l'approche de cette nouvelle saison hivernale?
 - rien ne se passe, aucune évolution, pas d'application de la loi ; Nous craignons de nous retrouver au même endroit, au même comité pour discuter de la même chose
 - le nombre de personnes à la rue augmente et le profil de ces personnes change – de plus en plus de travailleurs pauvres et de familles ; pas de réponses adaptées – notamment pour les familles ; la santé des personnes à la rue se détériore et aucune solution n'est proposée ;
 - nous dénonçons la médiatisation uniquement hivernale de la situation des personnes sans logement, malgré le fait que les gens restent dehors toute l'année ;
 - nous constatons tous les ans que les préfets reçoivent les directives et les financements à la dernière minute ce qui engendre une précipitation dans la mise en œuvre du plan hiver.
- nous craignons que cette année encore il n'y ait pas assez de places disponibles pour les personnes qui sont en difficulté ;
- nous avons peur de ne plus retrouver nos camarades après l'hiver...,
- nous craignons que cet hiver on nous proposera des places maltraitantes et que les personnes seront obligées de les accepter faute d'autre solution ; nous avons peur que des personnes se retrouvent dehors tous les matins à cause des places ouvertes uniquement la nuit ; nous appréhendons d'être orientés vers les centres qui proposent uniquement un lit, une douche et un repas ;

- nous appréhendons le manque de réponses à la fin de l'hiver et des remises à la rue;
- nous dénonçons le manque d'accompagnement des personnes qui se retrouvent hébergées à l'hôtel,
- nous alarmons sur la situation des enfants hébergés à l'hôtel, sur leur scolarisation impossible quand on change d'hôtel tous les trois jours ;
- nous attirons votre attention sur la différence entre un hiver froid et un hiver doux et alarmons sur la question de la pauvreté énergétique et l'impossibilité de nombreuses familles à régler leurs factures ;
- nous appréhendons une nouvelle grève des 115 et l'impossibilité de les joindre afin d'obtenir une place d'hébergement ;

2) Quel message souhaitez-vous passer au gouvernement à la veille de l'hiver?

- Ça ne marche pas du point de vue humain et économique ! les solutions proposées sont contraires aux droits de l'homme ! Nous avons marre du bricolage et nous attendons de vraies réponses !
- Nous souhaiterions que les préfets et les représentants de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) associent les personnes directement concernées aux réunions locales portant sur la fin du plan hiver ;
- Nous demandons que l'Etat alloue un budget permettant l'ouverture de places respectant la dignité des personnes hébergées ;
- Nous demandons une obligation de réquisition des locaux vides et salubres et des sanctions budgétaires envers les territoires qui n'appliquent pas la loi ;
- Nous demandons une anticipation de la fin de la trêve hivernale ;
- Les experts du vécu pourraient aider les travailleurs sociaux dans les centres hivernaux à créer le lien de confiance et accompagner les personnes hébergées ;
- En cas de non-orientation, nous demandons des mesures de recours claires et applicables ;
- Nous demandons de revoir les mesures d'expulsion ;
- Nous vous invitons à passer une nuit dans un centre d'hébergement afin que vous puissiez comprendre quelle est notre réalité ;
- Nous demandons que les représentants de la préfecture participent aux maraudes afin d'avoir une connaissance de leur territoire ;
- Nous demandons la mise en place de moyens supplémentaires afin de soutenir ceux qui restent dehors ;
- PASSONS DES PROMESSES AUX ACTES !

4. Informations diverses

Sami CHAYATA de la Dihal réaffirme l'importance de la participation des personnes en situation de précarité à la co-construction et l'évaluation des politiques publiques, ainsi que le soutien porté par la Dihal au CCPA.

Prochains groupes de travail et interventions du CCPA :

- a) L'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Etablissements et des Services Sociaux et Médico-sociaux) a sollicité le CCPA pour participer aux groupes de travail dans le cadre de l'élaboration des recommandations de bonnes pratiques sur le thème suivant : *Repérage et accompagnement des situations de ruptures dans le parcours personnalisé des publics accueillis en centre d'hébergement et de réinsertion sociale* ; les coordonnées des personnes contact ont été transmises à l'ensemble des participants ;
- b) Habitat et Humanisme a invité les membres du CCPA à son prochain séminaire organisé à Paris le 6 et 7 octobre sur le thème suivant : *L'accompagnement, une porte ouverte sur le pouvoir d'agir dans sa vie personnelle et celle de citoyen* ; Aldo et Raoul représenteront le CCPA à la table ronde : *Le pouvoir d'agir collectif* ;
- c) La Dihal a invité deux membres du CCPA à participer à la commission de sélection des projets innovants qui aura lieu le 8 octobre; Catherine et Allain y participeront ;
- d) Le CCPA a été sollicité pour présenter la démarche CCPA/CCRPA au groupe de travail du 6 octobre, dans le cadre des Etats généraux du travail social ; Raoul, Richard et Katarzyna y participeront.

Le point a été fait également sur la démarche d'évaluation du CCPA/CCRPA lancée par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale). Malgré le délai très court, le CCPA, ainsi que certains CCRPA ont fait des propositions de modifications au cahier des charges présenté par la DGCS. Le rapport de l'évaluation devrait être prêt mi-décembre. Nous n'avons pas de nouvelles informations pour le moment concernant la démarche, la constitution du copil ni les modalités d'évaluation – A SUIVRE !

Propositions de thèmes pour le prochain CCPA :

- Femmes et femmes avec enfant à la rue,
- Formation à la participation,
- Santé mentale et conditions de vie à la rue,
- Domiciliation.

Prochain CCPA : le 20 novembre 2014 à Paris
Ordre du jour :
Les femmes et les femmes avec enfant à la rue



Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies / Accompagnées

CCPA 20 novembre 2014

Présents (88 personnes : 65 personnes accueillies/accompagnées et 23 intervenants sociaux)

AHAMADI Daniya	GAUDENCIO Sarah	PRIMADO Valentin
AMAMRA Donia	GOUZON Margaret	QUEGUINIER Joëlle
ASOYAN Djamila	GUIGNOR Aurélie	RENAULT Nicolas
AUTHELET Chloé	HALASA Katarzyna	RENAUT Thierry
BADAOUI Ahcene	HAMMOUDI Rachid	RIOVALLON Anaïs
BAYO Albertine	HASHANI Sahit	ROBERT Jack-Henry
BENYAHIA Inès	JEAN Mark	ROCHE Lise
BERTHON Francis	KEBE Ousman	SALLEY Raphaël
BEURIOT Brigitte	KHENOUNE Karim	SAMOUN Patricia
BIANDA Magloire Cheri	KIERNOZICKI Bertrand	SEGURA Natali
BICHOT Thomas	LACROIX Hervé	SILLIAU Bernadette
BIZET Fabrice	LAFFEAS Alexandre	SIMONIAN Arsène
BOUCAUD Lydie	LAGAILLARDE Jade	SZWARC Martial
BOUTELOUP Loïc	LAURENS Serge	TALBI Mohamed
CALLONE Dominique	LELOIRE Jean Luc	THEPAUT Stève
CAMUS Jean-François	LOUZOLANA Michel	THIRIET Erik
CHAYATA Sami	MAGGIORE Aldo	THOMAS Christophe
CHOUCHANA Daniel	MALANDAIN Lucie	VESSELLE Sandrine
COLINET Geneviève	MAMOUN Rachida	VION Norbert
COSTE Muriel	MARTELAT Corinne	WIRTZ David
DAS NEVES Rita	MAURELLET Christine	WEISSENBURGER Alexandre
DELHALLE Bris	MAZARI Tarik	ZLOTKOWSKI Alain
DELPLANQUE Richard	MAZERAT Serge	ZOHGBI Gérald
DEMBELE Pauline	MESSAOUDI Amel	ZOMBWESA Gaston
DIAGNE Daouda	NICOURT Ollivier	
DUBOIS Perrine	PAILLARD Christelle	
DUBOIS Raoul	PARIS Michel	
DUMMT Régine	PEREZ Mariène	
DURCIN Steve	PESNON Caroline	
EYMARD Patricia	PETREMANN Stéphanie	
FRISCOURT Fabrice	PINOCHAU Sandrine	
GASHI Bashkim	PION Dominique	



SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



Brigitte, Aldo et Dominique sont en charge de l'animation, avec le soutien de Katarzyna.

1. Présentation du CCPA et restitution des groupes de travail

Après l'accueil, les délégués présents excusent Catherine et Khalid absents ce jour. Catherine représente les personnes accueillies à l'Assemblée d'EAPN Europe (Réseaux européen de lutte contre la pauvreté), Khalid a été retenu au groupe de travail de l'Anesm sur le thème suivant : « Repérage et l'accompagnement des situations de ruptures dans les parcours personnalisés des publics accueillis en CHRS ».

Ensuite Katarzyna explique le changement parvenu parmi les nouveaux délégués : Marie, une des candidats élus, n'a pas respecté l'ensemble des conditions permettant de se présenter en tant qu'élu (notamment la nécessité d'avoir participé à au moins trois CCPA) et de ce fait ne peut pas continuer son engagement en qualité de déléguée. L'ensemble des délégués a pris la décision d'attribuer à Marie un statut de « déléguée associée » qui lui permettra de participer aux travaux du CCPA mais pas de le représenter en tant qu'élue. Le mandat vacant a été attribué à Brigitte qui a recueilli le plus grand nombre de voix parmi les autres candidats qui se sont présentés le 25 septembre.

Après ces explications, le tour des régions et la présentation de l'ordre du jour, l'ensemble des participants du CCPA se sépare en 2 groupes.

- Groupe des nouveaux
- Groupe des anciens

Présentation du CCPA (groupe des nouveaux)

- Une trentaine de personnes participe à ce groupe.
- Aldo et Brigitte assurent l'animation et présentent le CCPA à partir d'un film et de différents documents distribués (marathon de la journée, règles de vie du CCPA, dossier du participant).
- Aldo présente l'historique du CCPA et ses différentes actions.
- Des questions sont notamment posées sur le fonctionnement du CCPA, l'interaction entre CCPA et les CCRPA, le remboursement des frais...
- Un glossaire des termes et des abréviations régulièrement utilisés est demandé.

Restitution des groupes de travail (groupe des anciens)

- Alain rend compte de sa participation au Comité de sélection des projets innovants de la Dihal (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) du 8 et 22 octobre, ainsi que de son intervention à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes du 5 novembre.
- Aldo présente, via une restitution écrite, son intervention (avec Raoul, ancien délégué), au séminaire de l'Habitat et Humanisme du 7 octobre.
- Aldo et Khalid transmettent leurs restitutions écrites sur leur participation aux groupes de travail de l'Anesm sur le thème suivant : « Repérage et l'accompagnement des situations de ruptures dans les parcours personnalisés des publics accueillis en CHRS ».

L'ensemble des restitutions écrites a été distribuées dans le dossier du participant.

2. Evaluation de la démarche CCPA/CCRPA

L'été dernier la DGCS a lancé une démarche d'évaluation du CCPA et des CCRPA. Cette évaluation a pour objectif de « proposer les modalités de participation les plus pertinentes des personnes hébergées ou accompagnées à la définition, au suivi et à l'évaluation de la politique de lutte contre le sans abris. Elle permettra également de contribuer à l'élaboration des textes réglementaires nécessaires. » L'étude sera réalisée suivant les trois volets ci-dessous :

- analyse du processus organisationnel
- mesure des impacts de la démarche
- recommandations.

Un cahier des charges, élaboré par la DGCS, DHUP et la Dihal, nous a été présenté fin août.

Les membres du CCPA ont été tenus informés, selon le niveau d'informations que nous avons, dès le début de cette démarche. A plusieurs reprises, ils ont exprimé leurs craintes et inquiétudes liées à la précipitation avec laquelle cette démarche a été lancée (notamment le délai de réponse pour le cahier des charges), ainsi qu'au fait que les membres du CCPA n'ont pas été associés à cette réflexion.

Suite à ces constats, les membres du CCPA ont décidé de participer à cette démarche dans le cadre des actions du CCPA :

- travail en groupe sur l'évaluation du CCPA lors de la réunion d'aujourd'hui
- sondage rapide « évaluation du CCPA »
- groupe de travail consacré à l'élaboration des propositions d'amélioration des actions du CCPA qui aura lieu mi-décembre.

Après un bref rappel des actions du CCPA, les participants ont mené un travail de réflexion en groupes autour de deux questions :

- 1) Est-ce que le CCPA a changé/peut changer les politiques publiques ?
Si oui, pourquoi?
- 2) Comment peut-on améliorer les actions du CCPA ?

Voici les résultats :

A. Est-ce que le CCPA a fait/peut faire évoluer les politiques publiques ?

- peut et a déjà changé, exemple : amendement de la loi ALUR
- les réunions CCPA sont des lieux d'échanges constructifs, où on donne de l'importance à la parole des personnes accueillies
- aujourd'hui le CCPA est beaucoup plus sollicité qu'auparavant ; nous co-construisons désormais les politiques publiques et les co-évaluons, ex. évaluation du Plan pauvreté avec Mr Chérèque
- aujourd'hui nous sommes plus écoutés que dans le passé
- le CCPA permet le changement des regards des politiques sur les personnes accueillies et sur la pertinence de nos actions
- les membres du CCPA sont reconnus et acceptés en tant que personnes ressources/experts du vécu au sein des instances publiques

- le CCPA a changé les politiques publiques → notamment médiatisation du plan hivernal qui a connu une nette amélioration
- lancement de la veille saisonnière dans le Nord Pas de Calais → la parole du CCRPA a été écoutée et les propositions ont été retenues dans la feuille de route (accueil 24h/24h)
- le CCPA représente une base pour le changement ; maintenant il faut développer nos actions
- petit oui – nous pouvons être plus efficace.

B. Comment peut-on améliorer les actions du CCPA ?

- système du tutorat entre les nouveaux et anciens délégués
- aller jusqu'au bout de nos démarches
- développement des actions plus régulières

Communication sur les actions du CCPA

- restitution régulière de nos travaux aux instances publiques
- Re-explication des actions du CCPA auprès des nouveaux ministres etc.
- faire connaître le CCPA auprès des écoles du travail social
- mise en place d'un site internet et d'un blog → utilisation des médias numériques
- inviter les hommes politiques afin de partager avec eux nos réflexions
- nous faire connaître ; notre force ce sont nos propositions
- médiatisation de nos actions – travail avec les médias

Méthodes d'interpellation

- actions coup de poing, actions militantes
- passer à l'acte → interpellation avec force et conviction
- multiplication des méthodes d'interpellation
- manifestations non-violentes ; objectif étant d'attirer l'attention sur le CCPA
- insister plus auprès des pouvoirs publics

Formation et moyens matériels

- nécessité de former les membres du CCPA, notamment les délégués
- besoin de plus de moyens pour la participation

Statut du CCPA

- les propositions doivent être exécutives et non pas consultatives, changement du statut CCPA – « consultatif »
- volonté que le CCPA soit représenté dans toutes les instances qui prennent des décisions qui nous concernent ; pas de décisions sans notre participation
- le CCPA doit être présent lors de l'élaboration des politiques publiques et pas seulement lors de leur évaluation.

Après le repas, les participants sont invités à répondre à un sondage express concernant l'évaluation du CCPA. 77 personnes y ont répondu. Voici les questions du sondage avec leurs réponses :

Trouvez-vous le fait que le CCPA existe

positif **99%** négatif **1%**

Trouvez-vous au CCPA un intérêt personnel ?

Oui **94%** Non **6%**

L'organisation de la journée CCPA vous convient-elle ?

Oui **100%** Non

Vous sentez-vous écouté et entendu lors des réunions CCPA ?

Oui **92%** Non **3%** Mitigé **5%**

3. Femmes et femmes avec enfants à la rue

Lors de la réunion CCPA du 25 septembre, les participants ont décidé de travailler sur le thème concernant les femmes et femmes avec enfants à la rue. Katarzyna présente la problématique de ces personnes en s'appuyant sur les dernières études. Ensuite, nous avons eu la chance d'accueillir Erik THIRIET, éducateur spécialisé dans un centre d'hébergement accueillant des femmes isolées à Marseille. Eric nous a présenté la grande diversité des profils des femmes sans domicile, mais également les principaux problèmes auxquels les femmes sans domicile doivent faire face au quotidien – notamment le manque de places disponibles, les conditions d'accueil, manque de moyens pour un accompagnement adapté. Ensuite il nous a parlé des problèmes spécifiques liés à la situation des femmes à la rue : l'état de sante physique et psychique fragile, prostitution, violence.

Suite à ces deux présentations et un court échange avec Erik, les participants ont réfléchi sur les deux questions suivantes :

- a) Quelles seraient les actions à développer ou à renforcer pour empêcher que les femmes (seule ou avec enfant), se retrouvent à la rue ?
- b) Quel accompagnement/ quelle action est à développer ou à renforcer pour permettre aux femmes sans domicile (seule ou avec enfant) de trouver une solution de logement stable et adapté à leurs besoins(deux situations : l'hébergement et la rue) ?

Voici les propositions faites par les membres du CCPA :

- a) **Quelles seraient les actions à développer ou à renforcer pour empêcher que les femmes (seule ou avec enfant), se retrouvent à la rue ?**
 - améliorer la politique sociale et famille
 - meilleure information sur les droits → mettre en place une journée nationale des femmes en précarité/à la rue afin de parler ouvertement des difficultés rencontrées par les femmes ; publier un guide des droits
 - lien et cohérence entre les compétences du Conseil Général et des services de l'Etat

- arrêter le financement des « marchands de sommeil » → suppression des versements APL
- développement et mise en place des consultations sociales de proximité
- création des équipes mobiles spécialisée dans l'accompagnement des femmes
- numéro accueil femmes en urgence, p.ex. 116 → femmes qui hébergent les femmes en urgence (sur le même principe que le 115 du particulier)
- si l'hébergement à l'hôtel ou dans une structure mixte → femmes accueillies sur le même étage ce qui favoriserait la solidarité entre elles
- constructions de logements
- dans les structures : favoriser les instituts de beauté et de bien-être pour les femmes en difficulté → prendre soins de son corps comme la base pour reprendre confiance en soi
- création des groupes/espaces de parole afin de favoriser l'échange et partage des expériences
- appliquer la politique de réquisition des bâtiments vides et salubres
- création d'un « espace femme » - accueil des femmes et femmes avec enfant IMMEDIAT pour éviter que les enfants se retrouvent à la rue
- développer les colocations/logements partagés dans le privé
- augmenter les moyens financiers et humains
- mise en place d'un numéro vert qui permettrait l'accès aux différents interlocuteurs susceptibles d'orienter et d'aider
- garantir une continuité d'accompagnement et un accompagnement global
- mobiliser les travailleurs sociaux/les bénévoles afin de sensibiliser les femmes sur leurs droits
- créer un observatoire sur les besoins des femmes à la rue

prévention des expulsions

- développement des actions de prévention des expulsions ; maintien à domicile en cas d'impayés et mise en place d'une plateforme pour les impayés
- mise en alerte dès le premier défaut de paiement du loyer et mise en lien immédiate avec une association spécialisée dans l'accompagnement des impayés
- création d'un statut juridique garantissant aux femmes avec enfant le maintien dans le logement

violences conjugales

- présence dans les commissariats de travailleurs sociaux formés sur les violences conjugales ;
- éloignement de domicile de l'agresseur et femme maintenue dans le logement
- plus grande sévérité envers les auteurs de violence faites aux femmes

b) Quel accompagnement/ quelle action est à développer ou à renforcer pour permettre aux femmes sans domicile (seule ou avec enfant) de trouver une solution de logement stable et adapté à leurs besoins (deux situations : l'hébergement et la rue) ?

- politique renforcée de logement avec un accompagnement adapté et adéquat aux besoins des femmes

- développement des baux glissants et de l'intermédiation locative
- plus de places en CADA et des places pour les personnes sans papiers spécifiques pour femmes seules et avec enfants
- développement des structures « mère enfant »
- accueil de jour spécifique pour les femmes
- dénonciation du gaspillage de l'argent pour les places en hôtel → utilisation de ce budget pour la construction des structures adaptées
- en cas de violence conjugale, des sanctions beaucoup plus sévères pour les agresseurs.

Le sujet abordé a suscité des réactions et des émotions fortes aussi bien de la part des femmes que de la part des hommes. La réflexion sur les difficultés spécifiques rencontrées par les femmes isolées et femmes à la rue doit être reprise et développée.

4. Informations diverses

Geneviève COLINET présente les Assises pour l'accès au logement des sans-abri « SORTIR DE L'URGENCE » organisées par la FNARS le 15 janvier 2015 au Palais de la Femme à Paris.

Prochains groupes de travail et interventions du CCPA :

- a) Alain et Serge interviendront au séminaire d'Afpols « Fonction sociale : Quelles nouvelles compétences métier et quels outils pour faire face à la vulnérabilité croissante des locataires ? » qui aura lieu à Lille le 3-4-5 décembre 2014.
- b) Brigitte et Khalid interviendront lors de la Journée nationale d'échanges « Pensions de famille et résidence-accueil » le 12 décembre à Paris.
- c) Aldo participera au groupe de travail relatif aux modalités de partenariats entre les SIAO et les acteurs de la justice. La première réunion aura lieu le 9 décembre 2014.
- d) Aldo, Khalid et Marie continuent leur travail aux groupes de réflexion de l'Anesm sur le thème « Repérage et l'accompagnement des situations de ruptures dans les parcours personnalisés des publics accueillis en CHRS ».

Prochain CCPA : le 4 février 2015 à Paris

Thème :

Evaluation du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

avec la participation du Mr François CHEREQUE

* Le thème initialement choisi a été : « Deshumanisation du social ». Ce thème sera travaillé lors d'un prochain CCPA avec la participation souhaitée d'un représentant du Conseil Supérieur du Travail Social. Les délégués du CCPA ont décidé de consacrer le CCPA du février au bilan du Plan pauvreté afin de continuer le travail mené depuis 2012.

